

Le Plan Local d'Urbanisme :

Penser et gérer le développement de la commune de

POUEYFERRE

L'intérêt du document :

« L'urbanisme est un moyen pour les communes d'organiser leur développement et non de le subir » (Gilles De Robien, 2003). Les documents de planification urbaine, dont font partie les P.L.U, permettent aux communes de gérer les modalités de leur développement. Créés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, les P.L.U ont remplacé les anciens Plan d'Occupation des Sols en y apportant une doctrine différente. En effet, les P.L.U ne se contentent plus seulement de fixer les zones de construction et les règles qui s'y appliquent. Ils proposent en sus l'expression d'un projet de développement pour les années à venir respectueux des principes émanant du développement durable : « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La croissance urbaine, l'augmentation de la place de l'automobile, l'extension des villes, parfois de manière anarchique, pourraient conduire à une dégradation de la qualité de vie.

C'est pourquoi, la municipalité de POUEYFERRE, consciente du rôle qui est le sien, a décidé de réaliser ce document.

Les orientations d'aménagement prônées par la loi SRU :

La commune souhaite réaliser son PLU pour approfondir une stratégie et un projet de développement en cohérence avec l'existant. Mais aussi pour répondre aux principes émis par la loi SRU, lesquels sont :

- Equilibre entre un développement maîtrisé et la préservation des espaces naturels en respectant les objectifs du développement durable.
- Diversité et prévision des capacités de l'habitat, des activités économiques, des équipements, des moyens de transport et de la gestion des eaux.
- Utilisation économe et équilibrée des espaces pour une maîtrise des besoins en déplacement, une préservation de l'environnement et du paysage.

Le contenu de l'étude (réalisée avec le bureau d'étude UrbaDoc) :

- Réalisation d'un diagnostic territorial rendant compte de l'état initial de la commune. Ce document servira de base à la réflexion prospective.
- Elaboration du projet et de la stratégie d'aménagement (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Mise en forme du projet de P.L.U (zonage et règlement)
- Enquête Publique (consultation des services de l'Etat et recueil des observations)

Une concertation plus importante :

La Loi SRU demande aux communes d'organiser une concertation afin de recueillir les avis des habitants. La commune de **POUEYFERRE** a ouvert un cahier de concertation, disponible en Mairie, où les habitants sont invités à venir s'exprimer sur leurs attentes, par rapport aux enjeux que porte ce document.

Parce que la municipalité est soucieuse et désireuse de mener ce projet d'envergure au plus près de ses citoyens, une ou plusieurs réunions publiques seront aussi réalisées au stade du PADD et/ou du projet de PLU.

Nous invitons donc tous les citoyens de POUEYFERRE venir donner un avis et à surveiller les panneaux d'affichage pour assister à la réunion publique qui se déroulera dans les mois à venir.